L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible]

ABONNEMENS pour l'année. [illegible] Les artisans et [illegible] \$60, les Banques, Compagnies [illegible] Cas alons [illegible] d'avance.

[illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] \$1 par carré pour chaque insertion.

[illegible]

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement [illegible]

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE

DE G. BOYER.

No. 115, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

[illegible]

La discipline [illegible] pour imprimer aux jeunes gens [illegible]

La langue anglaise [illegible]

BRANCHES D'INSTRUCTION. — Langue anglaise, française, espagnol, latin, histoire, géographie, mathématiques, éléments d'histoire naturelle, de tenue de livres, &c.

COLLEGE MANDEVILLE.

PERSONNEL DU PROFESSORAT.

LEWIS ELKIN, Président et Professeur de Mathématiques.

ALBERT W. KEY, M. Professeur d'Anglais et de Mathématiques.

WILLIAM S. ROE, Professeur d'Anglais et de Latin et Grec.

PIERRE JULIEN, Professeur de Français;

J. SENE [illegible], Professeur d'Espagnol;

CHARLES [illegible], Professeur de Dessin;

F. SCHERER, Maître d'Escrime et de Tactique militaire.

J. SNYDER, Maître d'Ecole.

Les personnes suivantes ont bien voulu consentir à [illegible]:

Wm. Freret, Esq.	[illegible]
[illegible]	[illegible]

COURS DE LANGUES.

CLASSES DU SOIR.

[illegible] langue anglaise [illegible] mercredi quatre décembre.

[illegible]

L. S. DE PALOS, Professeur de langues modernes.

[illegible]

Mme. BROWN

ANNONCE au public qu'elle vient d'ouvrir un Externat rue Dauphine, No. 225, pour la [illegible] Anglais et l'Espagnol, la Lecture, l'Ecriture, l'Arithmétique, [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. F. FERNAND DUVIONEAU, avocats ont [illegible] Passage de la Bourse [illegible]

SURGI & DEPOUILLY,

ARCHITECTES.

ONT transporté [illegible] Passage de la Bourse, entre [illegible] Bienville à côté du bureau de [illegible]

WILLIAM DAVIDSON, JOHN PARKISON.

WILLIAM DAVIDSON & CO.

ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

Rue du Canal, No. 81. N. Orleans

HOTEL D'ORLEANS

RUE DE CHARTRES

Entre les rues St. Louis et Toulouse, No. 151.

ANDRE GEORGE, propriétaire de cet établissement, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et les voyageurs [illegible]

[illegible]

CURE RADICALE DES CORS,

Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr. ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, et aux habitants en général, qu'il entreprend l'extirpation des cors, excroissance de chair sous les ongles, durillons et généralement toutes les substances [illegible]

Le Dr. Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs [illegible]

Le Dr. R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures et demie, et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après-midi, au No. 174, rue de Chartres, encoignure Jefferson. 20 nov—6m

M. DUBUISSON,

CHIRURGIEN DENTISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver de New York, [illegible]

[illegible]

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE

QUI est maintenant établie d'une manière permanente au No 117, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, s'ouvrira le 16 décembre prochain pour le commencement [illegible]

[illegible]

Conditions :—Cinquante piastres pour le cours général [illegible]

Les demandes seront adressées au soussigné, qui s'empressera de fournir les renseignements ultérieurs que l'on pourra désirer.

Nouvelle-Orléans, le 8 oct 1844.

30 oct—6m GUSTAVE SCHMIDT

AVANCES D'ARGENT.

Des avances libérales seront faites sur tabac, porc, plomb, coton et tabac, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & Co.

14 dec 65, Camp

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales sur les cotons et autres produits consignés à leurs amis de Liverpool. WM. PRENN & Co.

19 nov 1m 56, Douane

AVANCES—Nous ferons des avances sur coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Gênes. A. GORDON, WYLIE & Co. 91, rue Bienville.

22 oct

AVANCES faites sur consignations de sucre, mélasses et café, à nos amis à St. Louis et Louisville, par G. & R. BUCHANAN, 84 Tchoupitoulas

30 nov

FIELD & Co., 30, Vieille Levée, feront des avances libérales sur le sucre, la mélasse et le coton expédiés à Benj. H. Field à New York, ou à M. F. Fowler, à Boston.

30 nov

DES avances libérales seront faites sur consignation de coton, chargé à bord de l'Edouard à l'adresse de nos amis à Bordeaux. CHARLES DUFOUR.

8 d 11 Conti

MR. PERINAUD, teinturier à la Nouvelle-Orléans, a offert, dans les journaux, de compter $500 à celui qui imiterait son travail. La somme a été déposée et M. Mondelet a accepté le défi dans l'Abeille du 28 novembre dernier.

M. Perinaud ayant envoyé auprès de M. Mondelet les soussignés pour lui demander son jour pour l'exécution du défi et de l'acceptation ci-dessus, M. Mondelet a répondu ce qui suit :

« Qu'il ne pouvait pas donner suite à l'acceptation du défi tel qu'il avait été établi par M. Perinaud. »

Nouvelle Orléans, 7 décembre 1844.

CORNIER.
SARRAZIN.

Attendu ce qui précède, le soussigné demande à M. Mondelet de lui faire savoir les raisons pour lesquelles il recule devant le défi qu'il avait d'abord accepté.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1844.

9 dec PERINAUD

F. MONDELET, teinturier,

Rue de Chartres, No. 150.

JE suis bien surpris que M. Perinaud dise que je recule devant le défi qu'il a proposé, au moment où il est à même de recevoir sa solution.

Je me suis rendu le 6 courant au lieu désigné pour les opérations; il y avait bon nombre de spectateurs, après avoir résolu la question, nous avons accepté d'un commun accord les échantillons sur lesquels on devait travailler; [illegible]

[illegible]

10 décembre 1844. F. MONDELET. 11 déc

VINS SUPERIEURS

WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. S. Stock & Co., marchands de vins, à Paris, et successeur de feu Dominique Lynch de New-York, étant de retour de France, offre à vendre les VINS ci-après décrits, de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir :

Baume Cantenac,	1830 en caisses de 6 douzaines.	
[illegible]	1836	do
Château Léoville,	1828	do
Château Lafitte,	1840	do

St. Julien Sauterne, Médoc, et eau de vie de Cognac en [illegible]

Wm. B. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs du CHAMPAGNE, marque « Cotton blanc » [illegible]

[illegible]

A. GORDON, WYLIE & Co. 91 Bienville

W. W. BONNIN, agent.

Maison Waverly, rue du Canal

ESPRIT DE GAZ ET HUILE CHIMIQUE

De première qualité.

LES soussignés préviennent le public qu'ils ont constamment en leur magasin, de l'Esprit de Gaz et de l'Huile Chimique, qu'ils vendent à raison de 65 cents le gallon en prenant par barils, 70 cents en prenant par 5 gallons et 75 cents pour un gallon seulement.

Ils ont aussi en leur magasin toute espèce de Lampes à Esprit de Gaz et à Huile Chimique.

S. MASPEREAU & Co.

11 dec 22 rue Conde No. 22

UN Monsieur et une Dame peuvent trouver le logement [illegible] rue St. Louis. Deux ou trois messieurs peuvent prendre [illegible]

BOUGIES. 50 caisses bougies à vendre à $1 la caisse [illegible] VERRET [illegible]

CIGARES Havane. En débarquement de l'Alabama, de la Havane, 30 mille cigares de qualité supérieure, à vendre par E. JOHNS, 110, Poydras

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Dick, de Tennessee, en débarquement du steamer John Marshall, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune.

A VENDRE:—En magasin et à vendre par le soussigné, 500 milliers cigares de la Havane, [illegible]

[illegible]

E. JOHNS, 110 Poydras

ARTICLES DE NOUVEAUTES EN FER.

NEW YORK.

STILLMAN, ALLEN & Co, propriétaires des forges du Novelty, [illegible]

[illegible]

Les habitants et autres, sont respectueusement priés de venir examiner leurs plans, &c. au No 25, rue du Camp, Nouvelle Orléans.

E. SMITH & Co., Agents.

Ont constamment en vente, des thermomètres [illegible]

CALVIN HUNTINGTON, No 16, rue Bienville, offre à vendre les marchandises suivantes par colis, mais à [illegible]:

Balles de coton écru 4/4, marques L. C. M et autres;

do osnaburgs et Lowells 4/4, 3/4 de la Caroline;

do drill en coton de S. Holk et Amoskeag;

do toile à draps, coutil et coton de 6/4 de Waltham;

do Osnaburg de Dundee et Burlaps de 40 pouces;

do toile de Russie pour serviettes;

do coton blanchi, kerseys, linsey, jeans, mouchoirs coton et à carreaux, de Kingston.

27 nov—3m

LES propriétaires de la manufacture de CIGARES, connue sous le nom de LORD BYRON, [illegible] LINO QUIROS [illegible]

Havane, septembre 1844.

3 dec—30 LINO QUIROS & Co.

DEPOT DE GLACES

FRANÇAISES ET MIROIRS D'ALLEMAGNE.

A. NOEL, rue Royale, No. 47,

VENANT d'arriver de France et d'Allemagne, a importé un grand assortiment de GLACES françaises et Miroirs d'Allemagne de toute grandeur, encadrées dans le plus nouveau genre. Aussi, Glaces de toilette, cadres dorés, [illegible] pour portraits et gravures, [illegible]

3 dec—30

I. ROSSI,

DROGUISTE ET PHARMACIEN,

Importeur en gros et en détail,

TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c. &c. A transporté son magasin du faubourg Delassize à l'encoignure des rues Annunciation et Tchoupitoulas, [illegible]

SEL DE LIVERPOOL EN MAGASIN—1000 sacs Sel [illegible] J. B. BLACHE & Co., No. 9, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville. 12 dec—30

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné :

800 paniers Huile de Marseille de la marque Piagnol et Possel, en bouteilles et 1/2 do.;

1,000 boites Sardines à l'huile en boites et 1/2 boites, de la marque B. Guilloux;

500 paniers Vin de Champagne, marque de l'Etoile et la Couronne;

18 balles Bouchons pointus et non pointus;

150 paniers Guignolet d'Anger;

500 caisses Vin rouge St Estèphe (Médoc), bouteilles [illegible]

[illegible]

AUG. MOLIER,

12 dec 90 rue St. Louis

EMMAGASINAGE—Les soussignés sont maintenant prêts à recevoir des marchandises dans leurs grands magasins, connus sous le nom de Union Eagle et Western. Ces magasins sont situés près du débarcadère des steamboats, [illegible]

[illegible]

WILLIAM EMERSON & Co. 158, Tchoupitoulas

Citernes patentées, en briques.

LES soussignés s'étant associés, informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à construire des citernes en briques, avec ou sans réfrigérants, [illegible]

MILLER & CLARK, 141 Poydras

DENREES—Thé, young hyson, en petites boîtes, savon de famille, blanc, [illegible]

DITTRICH & SHANNON, 39 Poydras.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Franklin, Alhambra, Hope et Russia, de Liverpool—Un assortiment de marchandises anglaises, [illegible]

SMITH BRYAN, 39 Douane.

On conviendra que des cheveux rouges ne sont pas attrayans—Les noirs conviennent bien mieux. On peut facilement changer la couleur de ses cheveux en employant la TEINTURE DES INDES, que l'on vend au No. 60, rue Royale. Plusieurs dames et messieurs en ont fait usage et l'on ne se douterait pas que leurs cheveux aient été teints. Les hommes à prix-jeunes rouges ne devraient pas négliger d'acheter de cette teinture.

SOCIETE FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.

LES membres de cette société sont informés que l'assemblée semestrielle, qui devait avoir lieu le 9 décembre, a été remise au lundi 16, à 7 heures du soir.

L'assemblée se tiendra dans une des salles de l'Hôtel St. Louis.

Le consul de France Président,
AIMÉ ROGER.

Par le président,
14 dec Le secrétaire : HY. ESCOUBBE.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LE premier examen annuel aura lieu Lundi, Mardi et Mercredi prochains. La distribution des prix se fera Jeudi.

Le corps des examinateurs se compose de :

L'hon. Juge Simon, de la Cour Suprême

MM. William Freret, Esq.

C. Roselius, Esq.

G. Schmidt, Esq.

R. M. Carter, Esq.

Les vacances finiront le 9 janvier prochain, jour de la rentrée des classes.

Le nombre des professeurs ayant été augmenté, le chiffre d'admission ne sera plus limité à soixante.

14 dec 3

ORLEANS HIGH SCHOOL,

[LYCÉE D'ORLEANS,]

Rue de l'Esplanade.

LES examens annuels auront lieu le lundi 16, le mardi 17, et le mercredi 18 du courant, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

La distribution des Prix aura lieu le jeudi 19 décembre, à 10 heures et demie du matin.

Les vacances annuelles commenceront immédiatement après la distribution des prix, et finissent le 1er lundi de janvier, (le 6) 1845. 11 dec—8

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, le 13 décembre 1844.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 62 1/2 par baril, conformément au tarif, les boulangers donneront 39 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi, 16 décembre 1844.

Les pains de seconde qualité, ou de 3 pour 10 cents, devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 48 3/4 onces.

14 dec E. MONTEGUT, Maire

J. FEYTEL,

Encoignure Conti et Chartres,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord avec un BEL assortiment de Montres, Pendules et Bijouteries, qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été confectionnés d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France un beau choix d'articles convenables pour étrennes.

De plus, fourniture d'horlogerie en tout genre.

14 dec 17

Succession de Pierre [illegible]

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de Pierre [illegible], sont priées de les présenter, et celles qui doivent à la dite succession d'effectuer immédiatement le paiement à JAMES BURBANK, curateur, rue de la Douane, No. 8. 11 dec—4

AVIS AU PUBLIC—Mon épouse Gracia Ruez ayant quitté mon domicile sans motif je préviens toutes les personnes qui seraient susceptibles de lui faire crédit en mon nom ou au sien, que je ne reconnaîtrai aucune dette qu'elle pourrait contracter.

14 dec—4 ANTONIO TAVARES

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Augustin F. MACARTY ont priés de présenter leurs réclamations et titres de créances au soussigné, seul exécuteur testamentaire du défunt.

Nouvelle Orléans, le 13 décembre 1844.

14 dec—3 Fco TIO.

TABLE D'HOTE ET RESTAURANT.

Tenu par FERTÉ,

Rue Bienville, No. 23, entre Vieille Levée et Chartres.

ON trouvera dans cet établissement, un fort bel logis [illegible] au rez-de-chaussée—Restaurant à la carte, [illegible]

A 3 heures—Table d'Hôte, à 50 cents par repas, ou $1.50 par semaine.

Les mets et les vins, sont choisis avec le plus grand soin.

On porte en ville. 13 dec—30

EN débarquement du navire Oregon, venant de Marseille et à vendre par le soussigné :

40 caisses eau de fleurs d'oranger, en grandes et petites [illegible];

10 jarres amandes cassées, amandes en coques,

[illegible] paniers huile Piagnol, en grandes et 1/2 bouteilles,

100 caisses liqueurs assorties superfines,

40 caisses absinthe,

[illegible] milliers bouchons pointus et ordinaires

VINCENT AUCARD.

13 dec 12 Vieille Levée.

PAPETERIE MARION EN DEPOT CHEZ VICTOR HEBERT

PAPIERS FLISSES, Torsades, Coins Roulés et autres—Enveloppes assorties à tous ces papiers—Boîtes garnies de toutes ces jolies fantaisies que MARION sait si bien confectionner, [illegible]

VICTOR HEBERT, 119 rue de Chartres

14 dec—61

BIOGRAPHIE PORTATIVE UNIVERSELLE

CONTENANT 6,000 noms de plus que les Biographies les plus complètes, [illegible] 12 volumes [illegible]

14 dec V. HEBERT, 119 rue de Chartres

AVIS AUX HABITANS, TONNELIERS ET CHARRONS—Les soussignés ont à vendre les articles suivants :

[illegible] cercles de boucaut, en hickory

[illegible] cercles de tierçons et barils,

[illegible] paires moyeux à rayons

100 do axes de charrettes et drays,

[illegible]

200 barils charbon Pittsburg, Anthracite et Canel anglais, qu'ils vendront à bas prix pour du comptant

TURNER & KENNEDY,

Chantier de Bois et Charbon

13 dec—30 114, rue des Magasins

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix :

Un assortiment de soieries en couleur pour bonnets; mousseline et barège, unis et à raies satinées, cravates et écharpes de fantaisie et rayées pour hommes et femmes, [illegible]

WEST, OLIVER & WOODLIFF,

13 dec 40 Chartres

A VENDRE. L'esclave CHARITY, âgée d'environ 35 ans, avec ses deux garçons, l'un de 4 et l'autre de 2. Elle est cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse. Pleinement garantie, elle n'est vendue qu'à cause de ses enfants. On la vendra à bon marché. Pour plus d'informations s'adresser au No 81, rue St. Pierre, entre celles Royal et Bourbon. 11 dec—4

NOUVEAUTÉS

LE soussigné a reçu en consignation par le navire Rescou, du Havre. Un assortiment magnifique de cravates haute nouveauté, [illegible]

T. MINVIELLE, 86 Chartres

PEINTURE, huile et térébenthine—1000 barillets blanc de céruse, différentes dimensions, 500 do peintures diverses couleurs; 10 barriques huile de baleine; [illegible] à vendre par JARVIS & ANDREWS,

14 dec 56, Douane

VERRES à vitres &c.—3000 caisses vitres de fenêtres, 10 barriques mastic en bladders, 50 barils blanc, à vendre par JARVIS & ANDREWS,

13 dec 20, Douane

MEDICAMENS frais—Les soussignés ayant dernièrement augmenté leur stock de Médicaments et de préparations chimiques, sont prêts à remplir les ordres qu'ils pourront recevoir de la campagne, [illegible]

JARVIS & ANDREWS,

11 dec 20, Douane

CHANVRE—300 balles chanvre du Missouri, [illegible] G. & R. BUCHANAN & Co.

13 dec 84, Tchoupitoulas

FARINE—250 barils farine supérieure, de St. Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

13 dec 84 Tchoupitoulas

VIEUX WHISKEY BOURBON—30 tierçons, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

14 dec 84 Tchoupitoulas

CORDES d'emballage, 800 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri; 500 pièces toile d'emballage; 150 balles chanvre, [illegible] G. & R. BUCHANAN,

13 dec 84, Tchoupitoulas

FERBLANC—150 caisses 1/1 croisé, marques recherchées, à vendre par G. & R. BUCHANAN,

13 dec 84, Tchoupitoulas

WHISKEY—15 barils vieux Bourbon à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

13 dec 77, Tchoupitoulas

PORC—1000 barils mess, M. O. et prime et rump, à l'inspection et à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

13 d 77 Tchoupitoulas

SAINDOUX—1500 barillets, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,

13 d 77 Tchoupitoulas

HUILE de Palmachristi, No 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

13 dec 94, Tchoupitoulas

HARENGS—50 caques Harengs frais de Hollande, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

13 dec 94, Tchoupitoulas

BEURRE—20 barillets beurre de l'Ouest prem qualité à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

13 dec 94, Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'emballage—400 pièces et rouleaux, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

13 dec 94, Tchoupitoulas

TABAC à chiquer—10 boîtes marque Goodwin, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,

13 dec 94 Tchoupitoulas

CHANVRE—300 balles chanvre passé à la rosée, du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.

13 dec 94, Tchoupitoulas

BOUTEILLES VIDES—100 paniers, à vendre par B TALAMON,

13 dec 75 et 80, rue St Louis

GUIGNOLET—15 paniers à vendre par B TALAMON,

13 dec 75 et 80, rue St Louis

MASTIC A BOUTEILLES—200 livres à vendre par B TALAMON,

13 dec 75 et 80, rue St Louis

EN débarquement du navire Queen Victoria, du Havre, 100 paniers vin de Champagne de la marque de l'Etoile, et à vendre par

13 dec AUG MOLIER, 90 rue St Louis

VIEUX WHISKEY SUPERIEUR—12 barils de 6 et 26 ans, à vendre par ISAAC BRIDGE,

13 d 76 Magasins

PARAPLUIES—1 caisse en guingham, 28 à 34 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE,

13 d 76 Magasins

SAVON ET CHANDELLES—100 caisses et demi caisses No. 1, et savon No. 1, [illegible] Wm. Jackson, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

Nouvelle-Orleans :

SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1844.

La publication du Message nous met dans l'obligation de supprimer à peu près toute autre matière.

Le rapport de la dernière séance du Jury de Police paraîtra lundi.

CONGRÈS.

Les deux chambres du Congrès se sont réunies le 2 du courant. Toutes les deux étaient en nombre, 27 sénateurs et 175 représentans ont répondu à l'appel. M. Mangum a pris le siège de président du sénat *pro tempore* et M. Jones celui d'orateur de la chambre. Rien n'a été fait le premier jour sauf l'échange ordinaire des messages.

Le message du président a été lu le 3 dans le sénat. M. White de l'Indiana a donné avis qu'il avait l'intention de présenter un bill pour compléter la route de Cumberland, dans les Etats de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois.

Après la lecture du message dans la chambre, M. Adams présente une résolution tendant à abroger l'article 21 du règlement du dernier Congrès (25e. du présent) qui prohibait la réception des pétitions abolitionnistes. M. Thompson du Mississipi, demande le dépôt sur le bureau—repoussé par 104 contre 81. La motion de M. Adams est alors adoptée par 109 contre 77. De sorte que les pétitions abolitionnistes pourront maintenant être admises.

M. J. R. Ingersoll annonce qu'il présentera un bill pour amender les lois sur la naturalisation. Mais il expose qu'il tient bien plus à rendre les fraudes impossibles, qu'à augmenter le temps de probation.

M. Davis du Kentucky, présente une résolution à l'effet de faire distribuer aux Etats, le quatrième terme du *surplus revenue*—Déposé sur le bureau par un vote de parti.

On annonce aussi qu'on présentera un bill pour réduire les ports de lettres.

Sénat. Le 4.—Election d'un chapelain.

Chambre.—M. Duncan, de l'Ohio, présente un bill pour que l'élection des électeurs du Président et Vice-Président des Etats-Unis se fasse partout le même jour—imprimé et renvoyé pour être discuté en comité général.

M. Daly est élu chapelain.

Dixon H. Lewis a été élu sénateur des E. U. par la Législature de l'Alabama, en remplacement de Wm. R. King, démissionnaire, et dont le terme expire le 4 mars 1847.

Henry A. Foster a été nommé par le gouverneur de l'Etat de New-York, sénateur des E. U. en remplacement de M. Wright, et Daniel S. Dickerson en remplacement de M. Tallmadge.

Steamboat perdu. — Un passager venu à bord du steamer *Edwards* annonce que le steamer *Little Ben* a touché le 8 de ce mois entre l'embouchure de l'Ohio et St. Louis. Ne connaît aucun détail.

Par le navire *Sopha*, arrivé à Boston venant de Canton et Macao, on apprend que M. Cushing a conclu un traité avec le Céleste Empire. M. Cushing allait partir pour Mazatlan à bord du brick des E. Unis *Perry*. Ces circonstances expliquent l'arrivée soudaine de M. Cushing au Mexique.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Ybagnès, pianiste d'une très grande force, vient d'arriver en ville et est descendu à l'Hotel St. Louis. Cet artiste arrive de Paris. Nous supposons qu'il donnera prochainement quelques concerts.

Cour criminelle.—John Bracford, du Fagon, accusé d'avoir fait des blessures avec intention de tuer, a comparu hier pour entendre la lecture de son acte d'accusation, et a plaidé coupable.

John Rosch, accusé de vol d'un cheval, a comparu pour entendre la lecture de son acte d'accusation, et a plaidé non coupable.

Joseph Marin, accusé de mutilation, a été mis en jugement et acquitté.

Ellen Curbery, accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et acquitté.

Edward Watts, Thomas Beatty, et James McD—, accusés d'assaut et batterie, ont été mis en jugement, mais le jury n'a pu s'accorder sur un verdict, ils ont été mis en liberté.

On a abandonné la poursuite dans l'affaire de Arthur Mathews, emprisonné depuis plusieurs mois, les témoins de l'Etat ne se trouvant plus dans l'Etat.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Au Sénat,

Et à la Chambre des Représentans :

Nous devons de nouveaux témoignages de gratitude au suprême Arbitre de l'Univers, pour les bienfaits que notre pays a reçus pendant l'année dernière. Malgré les évènemens irritants à travers lesquels nous avons passé rien n'a troublé la paix générale, rien n'a dérangé l'harmonie de notre système politique. On a vu le grand spectacle moral d'une nation d'environ 20 millions d'habitans ayant rempli la haute et importante fonction d'élire son premier magistrat pour un terme de quatre ans, sans aucun acte de violence, sans avoir même manifesté aucun esprit d'insubordination aux lois. L'inestimable droit de suffrage a été exercé par tous ceux qui en étaient revêtus, d'après les lois des différens Etats, en une seule occasion [illegible] la conduite de la pays, et de mettre hors d'atteinte les institutions sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre. Le grand intérêt manifesté par tous les concitoyens dans le résultat de l'élection, est aussi ce qui est tout à leur honneur. Ils ont ensuite, individuellement, se sont réunis en temps, en divers endroits, pour discuter les mérites respectifs et les prétentions de ceux qui sollicitaient leurs suffrages, et aucune arme n'a été nécessaire pour restreindre des excitations populaires, le zèle populaire, ni pour protéger les hommes [illegible]. Un principe de tranquillité plus fort que dans l'amour de l'ordre et la loi [illegible] les lois qui dominent, à peu d'exceptions près, le caractère américain, et se montrent plus puissans que des masses d'hommes armés. Nous ne pouvons nous arrêter sur ces scènes sans reconnaître le profond et religieux attachement du peuple pour les institutions sous lesquelles nous vivons, et qu'en assurent la perpétuité. Le grand objection qu'on a toujours élevée contre l'élection du chef de l'Exécutif par le peuple a été l'appréhension de désordres qui pour raient menacer la ruine du gouvernement. On trouve une réponse complète contre ces appréhensions dans le fait qu'à la vision dans une confédération comprenant déjà vingt six Etats, dont aucun d'eux n'a le pouvoir de contrôler l'élection. Le vote populaire dans chaque Etat est pris au temps fixé par la loi, et ce vote est transmis par le collège électoral, sans s'inquiéter de la décision des autres Etats.

Le droit de suffrage et le mode de faire l'élection sont déterminés par les lois de chaque Etat, et l'élection est clairement fédérative dans ses caractères principaux. De sorte que, à la différence de ce que seraient les résultats avec un système d'unité, des désordres, s'ils se produisaient, n'affecteraient que l'élection de quelques Etats, sans troubler, d'une façon dangereuse, la tranquillité des autres. La grande expérience d'une confédération politique—dont chaque membre est suprême dans tout ce qui affecte ses intérêts de localité et sa prospérité ultérieure—tandis que par un contrat commun la protection de tous, dans ce qui n'est pas local, est confiée au pouvoir central—est maintenant couronnée au succès le plus complet. Le monde a vu son rapide développement en richesse et en population, et, sous la suprême direction de la Providence, l'œuvre du passé garantit ses progrès à venir. Dans la brillante perspective de cet avenir, nous devons trouver, comme patriotes et comme philantropes, le plus puissant encouragement pour aimer et conserver l'Union et pour repousser toute mesure, toute tentative de nature à aliéner les Etats, ou les citoyens des Etats, les uns des autres. Une adhérence stricte et rigide aux termes de notre lien politique et surtout une observation rigoureuse des garanties de la Constitution, maintiendront l'Union sur une base inébranlable, et mettront la liberté personnelle hors d'atteinte. Les garanties de la liberté religieuse, de la liberté de la presse, de la liberté de discussion, du jugement par jury, de l'*habeas corpus*, et des constitutions politiques de chacun des Etats,—laissant à chaque citoyen le plein exercice des nobles attributs de sa nature, et à chaque Etat les privilèges qui ne peuvent être judicieusement exercés que par lui-même de consulter les moyens les plus propres à se rendre heureux—telles sont les grandes et importantes garanties de la Constitution, que les partisans de la liberté doivent chérir et les défenseurs de l'Union doivent toujours avoir en vue. En conservant ces garanties et en évitant toute interprétation forcée de la Constitution, l'influence de notre système politique est destinée à être sentie plus tard aussi activement sur les rivages lointains de la mer Pacifique que sur les côtes de l'Océan Atlantique.

Les seuls empêchemens sérieux à son expansion, le temps et l'espace, sont tellement en voie de modification par les progrès du siècle, qu'il n'est plus impossible de voir arriver au capitole des représentans de ces régions éloignées afin de faire participer leurs constituants aux bénéfices de la législation fédérale. Ainsi, par l'action du temps, les principes inestimables de la liberté civile embelliront l'existence de millions de sujets encore à naître, et les grands avantages de notre système de gouvernement s'étendront jusques sur des régions maintenant désertes. En voyant ces immenses territoires incultes, nous pouvons bien inviter les amis de la liberté, de tous les pays à venir s'établir parmi nous, pour nous aider dans notre immense entreprise de civilisation, en propageant les arts et les raffinemens d'une vie cultivée. Nous devrions incessamment prier l'Etre Suprême de nous montrer le sentier du devoir afin de nous rendre plus propres à accomplir ces grandes choses.

L'une des plus fortes objections contre les fédérations, par les écrivains qui ont écrit sur le gouvernement, est le danger auquel sont exposés les membres confédérés par les intrigues des puissances voisines, intrigues qui compromettent la stabilité de toute l'Union. Nous ne pouvons pas espérer d'être entièrement exempts de tentatives de cette nature. Les Etats-Unis deviennent trop importans en population et en richesse pour ne pas attirer l'attention des autres nations. Il se peut donc qu'à la longue des opinions abstraites de nature à nuire à l'Union, quoique sans danger pour les institutions locales, soient secrètement encouragées dans un but de désunion. Les partis politiques peuvent s'emparer de ces opinions et les agiter jusqu'à rendre un conflit inévitable entre le peuple des divers Etats et compromettre ainsi nos institutions. On ne devrait pas perdre de vue que ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les Etats. L'intervention de l'un dans les affaires des autres est la source des dissentions dans les familles et parmi les voisins; il en est de même pour les Etats. Espérons que le bons sens du peuple Américain lui fera éviter ce danger.

Il n'y a eu nul changement matériel dans nos relations extérieures depuis mon dernier message annuel au Congrès. Nous sommes dans les meilleurs termes avec toutes les puissances de l'Europe. J'ai même la satisfaction de dire qu'à aucune époque antérieure la paix n'a été plus solidement affermie, suivant toute apparence, dans ce point ci-bas et à portée du globe. La conviction que la paix est la véritable politique des nations, semble gagner de plus en plus parmi les peuples éclairés, et il n'y a pas de peuple qui ait plus d'intérêt à approuver ce sentiment et à suivre une ligne pacifique, que le peuple des Etats Unis. Au nombre des moyens de conserver la paix est encore, notre ligne, sans doute, la stricte observation de la justice et une honnête ponctualité à remplir nos engagemens. Mais on ne doit pas oublier non plus que dans l'état actuel des affaires du monde, il n'est pas moins nécessaire de forcer les autres à remplir aussi leurs obligations envers nous.

Depuis la clôture de votre dernière session, une négociation a été formellement entamée entre le secrétaire d'Etat et le ministre plénipotentiaire de S. M. B. à Washington, relativement aux droits de leurs nations respectives sur le territoire de l'Orégon. La négociation est encore pendante. Si elle vient à conclusion pendant la session, il en sera promptement donné communication au Congrès. Je voudrais cependant appeler votre attention sur les recommandations contenues dans les messages antérieurs, ayant pour but de faciliter l'émigration sur ce territoire. L'établissement de postes militaires sur les points convenables de la ligne à parcourir pour s'y rendre par terre, permettrait à nos citoyens d'émigrer avec plus de sécurité vers les fertiles régions au-dessous des chutes du Columbia. Il serait également urgent de prendre des dispositions pour rendre les conventions existantes (pour l'occupation du territoire par les Anglais et les Américains) plus favorables à ces derniers. Ces postes seraient des lieux de repos pour les émigrans fatigués, et en même temps les endroits de refuge contre les attaques des indiens. On devrait aussi adopter des dispositions législatives pour la protection légale de l'émigrant et de ses propriétés dans sa nouvelle demeure. A cet égard le gouvernement britannique s'est montré plus vigilant, pour assurer le bien-être de ses émigrants, que le gouvernement des Etats Unis. Il a adopté des mesures pour leur sûreté, sous l'égide de ses lois. Quel que soit le résultat des négociations pendantes, ces mesures sont nécessaires. Il me sera agréable de voir arriver les négociations à bonne fin, sous des conditions compatibles avec l'honneur national. Tous les efforts du gouvernement tendront à ce but.

Il m'aurait été infiniment agréable d'avoir à annoncer au Congrès, le règlement final de toutes les autres questions pendantes entre le gouvernement des Etats-Unis et celui de la Grande Bretagne, question dont parlait avec quelque détail mon dernier message. Il est si clairement de l'intérêt des deux pays, à cause de leurs relations importantes d'affaires, d'aplanir promptement toutes les difficultés qui existent entre eux, qu'il est à regretter de voir la solution de ces questions traîner en longueur. Il est vrai qu'aucune n'est de sue pécuniaire, ces questions sont tout à fait sans importance, comparées aux ressources de cette grande nation; cependant, celles de ces questions surtout qui résultent de la saisie et la détention des bâtimens américains sur la côte d'Afrique dans la supposition erronée à l'époque de la capture que ces bâtimens étaient engagés dans le trafic des esclaves, affectent profondément les sentimens du peuple et du gouvernement. La Grande Bretagne ayant engagé sa responsabilité pour réparer tous ces torts, et un action sur des cas analogues ne laissant rien à désirer à ce sujet relativement aux cas antérieurs au traité de Washington, il y a seulement à regretter le délai qu'on met à faire réparation pour ceux qui tiennent clairement dans la classe de ceux qui sont déjà réglés depuis longtemps. Le dommage causé par ces délais dans le règlement de ces réclamations porte durement sur les parties intéressées, lesquelles réclament avec justice un règlement très prompt. D'autres questions résultant de l'interprétation des traités existans, demeurent aussi en suspens et continueront à attirer notre attention.

Les travaux du comité nommé par les deux gouvernemens, pour tracer la ligne de division établie par le traité de Washington, ont eu un heureux résultat [illegible] de la saison par la négligence du Congrès, à la dernière session, de faire en temps utile une allocation de fonds pour les dépenses de la commission américaine. Le commissaire des Etats Unis assure, cependant, qu'il pourra à force d'activité rattraper le temps perdu.

Nous continuons à recevoir les assurances les plus amicales de la part de toutes les autres puissances européennes, avec chacune desquelles il est si manifestement de notre intérêt de cultiver de bonnes relations. Je ne prévois ne pas d'évènement qui puisse en aucune façon troubler ces relations. La Russie, la grande puissance du Nord, sous la direction judicieuse de son Empereur, avance constamment dans la voie de la science et des améliorations, tandis que la France, guidée par les conseils de son sage souverain, poursuit une conduite également propre à consolider la paix générale. L'Espagne a fait une paix domestique durable dans la voie des convulsions intestines qui, depuis tant d'années ont entravé sa prospérité. L'Autriche, les Pays-Bas, la Prusse, la Belgique et les autres puissances de l'Europe continuent à jouir des bienfaits de la paix générale.

Dans mon message de décembre dernier, j'ai dit aux deux Chambres du Congrès que des instructions avaient été données à M. Wheaton, notre ministre à Berlin, pour négocier un traité avec les Etats Germaniques composant le Zollverein—si cela se pouvait—stipulant autant que possible une réduction sur les droits élevés perçus sur notre tabac et autres articles principaux de notre agriculture, et cédant de notre part, en retour, une réduction des droits sur les produits de l'industrie germanique qui ne font pas concurrence sérieuse à nos propres produits manufacturés. L'Exécutif en donnant ces instructions se considérait comme agissant en stricte conformité avec les désirs du Congrès, manifestés par diverses mesures qu'il avait adoptées. Le traité fut en conséquence négocié. Par ce traité, nous obtenons des réductions des droits perçus par le Zollverein sur le tabac, le riz, le saindoux, et stipulant l'admission du coton en laine libre de droit. En échange pour ces importantes concessions, il fut fait une réduction de droits perçus en vertu des lois du Congrès concernant divers articles, de peu d'importance à l'industrie des Etats-Unis. Ce traité fut communiqué au Sénat au commencement de la dernière session, mais on ne s'en occupa qu'à la fin de la session, époque à laquelle il fut déposé sur le bureau par manque de temps sans doute. Ce mode de procéder était un rejet virtuel du traité, par suite d'une stipulation portant que les ratifications seraient échangées avant une époque qui est déjà passée. Pensant cependant que le Sénat ne voulait pas le rejet absolu du traité, l'Exécutif donna des instructions à notre ministre à Berlin pour rouvrir la négociation de façon à obtenir une extension de temps pour la ratification, mais par le regret de dire que ses efforts à ce sujet ont été sans succès. Toutefois je ne suis pas sans espoir de réaliser encore les grands avantages qui résulteraient de ce traité.

Je suis heureux de vous informer que la Belgique a, par arrêté royal du mois de juillet dernier, assimilé le pavillon des E-Unis au sien propre, en ce qui touche le commerce direct des deux pays. Cette mesure serra fort avantageuse à notre marine marchande—le commerce s'étant principalement fait jusqu'ici par la marine étrangère. Je me flatte que cette puissance modifiera prochainement son système relativement au commerce du tabac, ce qui serait d'un grand avantage pour l'agriculture des Etats-Unis et favoriserait grandement le commerce des deux pays.

Nous n'avons pas encore de nouvelles décisives de notre ministre en Chine, sur la conclusion du traité qu'il était chargé de négocier avec le Céleste Empire. Mais on en sait assez pour espérer que sa mission sera couronnée de succès.

Avec le Brésil nos relations continuent sur le pied le plus amical. Les relations commerciales entre cet empire et les Etats-Unis deviennent chaque jour plus importantes, et il est de l'intérêt des deux nations que d'étroites relations d'amitié continuent à être cultivées entre elles.

La république de la Nouvelle Grenade refuse toujours, malgré les efforts de notre chargé-d'affaires, l'indemnité pour l'affaire du brick Morris. Et le congrès de Venezuela, avec lequel un arrangement a été fait entre notre ministre et le secrétaire des affaires étrangères, pour le paiement de $18,000 dues pour la même affaire a complètement négligé de faire provision pour son paiement. Il faut espérer qu'un sentiment de justice amènera prochainement le règlement de ces réclamations.

Notre dernier ministre au Chili, M. Pendleton, est de retour aux Etats-Unis sans avoir fait d'arrangement pour la seconde réclamation du *Macedonian*, arrangement qui est retardé par des motifs tout-à-fait frivoles. Le successeur de M. Pendleton a reçu ordre de poursuivre cette affaire de la façon la plus vigoureuse, et en cas de non succès, d'en informer l'exécutif le plus tôt possible, afin que le tout soit porté à la connaissance du congrès.

A votre dernière session j'ai soumis à l'attention du Congrès, la convention faite avec la république Péruvienne, et datée du 17 mars 1841, contenant un règlement des réclamations des citoyens des Etats-Unis contre la république; mais nulle détermination n'a encore été prise à ce sujet. Je vous engage de nouveau à vous en occuper sans retard.

Dans mon dernier message annuel, je crus de mon devoir de faire connaître au Congrès, en termes tout à la fois clairs et énergiques, mon opinion relativement à la guerre qui a si longtemps existé entre le Mexique et le Texas, guerre qui, depuis la bataille de San Jacinto, n'a consisté qu'en expéditions de pillage, accompagnées de circonstances révoltantes pour l'humanité. Je répète maintenant ce que je dis alors, que, après huit années d'efforts infructueux et sans suite pour reconquérir le Texas, il serait temps que la guerre cessât. Les Etats-Unis ont un intérêt direct dans cette question. La proximité du notre territoire se trouve de ces deux nations, compromet nécessairement notre sécurité. D'injustes soupçons sont conçus contre nous par l'une ou l'autre des puissances belligérentes; et comme une conséquence forcée, les intérêts américains en souffrent, et notre tranquillité est chaque jour mise en péril. Ajoutons qu'il est évident pour tout le monde que l'épuisement, produit par la guerre, fait favoriser au Texas et au Mexique l'intervention des puissances étrangères, qui, si notre gouvernement n'y prend point garde, peut avoir pour les Etats-Unis les plus funestes résultats. Plus d'une fois, notre gouvernement a offert son bienveillant intermédiaire pour amener la fin des hostilités à des conditions honorables pour chacune des parties belligérantes. Ses efforts pour arriver à ce but ont été inutiles. Le Mexique a toujours paru s'obstiner à faire la guerre, quoique cette guerre soit presque sans but; il ne restait donc plus à l'Exécutif d'autre alternative que de profiter des dispositions bien connues du Texas, et de l'engager à conclure un traité pour annexer son territoire à celui des Etats-Unis.

Depuis votre dernière session, le Mexique a menacé de renouveler la guerre; il a fait ou se propose de faire de formidables préparatifs pour envahir le Texas. Il a lancé des décrets et des proclamations, annonçant le commencement des hostilités et remplis de menaces révoltantes pour l'humanité, et qui, si elles sont mises à exécution, devront attirer l'attention de la chrétienté. Cette nouvelle démonstration, il y a tout lieu de le croire, a été provoquée par la négociation du Traité d'Annexion avec le Texas. L'Exécutif n'a donc pu rester indifférent à de pareils procédés et il a cru de son devoir, aussi bien pour lui-même que pour l'honneur du pays, d'adresser sur ce sujet d'énergiques remontrances au Gouvernement Mexicain. Cela a été fait, comme on le verra par la dépêche ci-jointe du secrétaire d'Etat à l'envoyé des Etats Unis à Mexico. Le Mexique n'a point le droit de mettre en question la paix du Monde, en poursuivant plus longtemps une lutte inutile et sans résultat. Un tel état de choses ne serait point toléré sur le continent Européen. Pourquoi le serait-il sur le nôtre? Une guerre de désolation, telle que le Mexique menace maintenant de la faire, ne peut avoir lieu sans attaquer notre repos et notre sécurité. Il serait absurde de croire qu'elle serait considérée d'un œil indifférent par les citoyens des Etats voisins du théâtre de pareilles hostilités, et notre neutralité serait violée, en dépit de tous les efforts de notre gouvernement pour prévenir cette violation. Le pays est colonisé par des émigrés de l'Union qui ont cédé aux invitations à eux adressées par l'Espagne et le Mexique. Ces émigrés ont laissé derrière eux des amis et des parents qui ne pourraient manquer de sympathiser avec eux, de s'inquiéter de leurs dangers, et qui seraient entraînés par cette sympathie à prendre part à leurs combats, quelque énergique que puisse être l'action du Gouvernement pour les en empêcher. Et ces nombreuses et formidables bandes d'Indiens, les plus guerriers qu'on puisse trouver dans le pays, qui habitent la région contiguë aux Etats de Missouri et d'Arkansas et qui sont aussi en possession de vastes domaines dans les limites du Texas, croit-on qu'elles resteraient passives? Les inclinations de ces belliqueuses tribus les poussent inévitablement à la guerre, aussitôt que le moindre prétexte existe.

Le Mexique n'a aucun juste motif de déplaisir contre notre gouvernement ou notre peuple dans la négociation du Traité. Quel est celui de ses intérêts qui a été blessé par ce Traité? Le Mexique ne s'est rien vu enlever, car déjà le Texas était à jamais perdu pour lui. L'indépendance du Texas a été depuis longtemps reconnue par les principales puissances du monde. Le Texas était libre de traiter, libre d'adopter sa propre ligne politique, libre de suivre la marche qu'il croit la plus propre pour assurer son bonheur. Son gouvernement et son peuple s'étaient décidés à l'Annexion aux Etats-Unis, et l'Exécutif vit dans l'acquisition de ce territoire le moyen d'aider au progrès de notre bonheur et de notre gloire. Quel principe de bonne foi donc a été violé? Quelle règle de morale politique foulée aux pieds? En ce qui concerne le Mexique, cette mesure aurait dû être regardée comme des plus favorables à ce pays. Son impuissance à reconquérir le Texas avait été prouvée par huit, aujourd'hui par neuf années d'une lutte infructueuse et ruineuse. Durant cette même période, le Texas a grandi en population et en ressources. De toutes les parties du monde l'émigration, comme un courant dont la force s'accroît sans cesse, est venue se répandre sur son territoire. Le Mexique a besoin d'une limite permanente entre lui et cette jeune République. Dans un avenir très prochain, le Texas, s'il reste séparé des Etats Unis, cherchera nécessairement à consolider sa puissance en ajoutant à son domaine les provinces contiguës du Mexique. L'esprit de révolte contre l'autorité supérieure du Gouvernement central est déjà manifeste dans ces provinces; on peut donc fort bien penser qu'elles saisiraient la première occasion favorable pour proclamer leur indépendance et former une étroite alliance avec le Texas. La guerre deviendrait aussi interminable, ou si les hostilités venaient à cesser, ce ne serait jamais que pour un moment. Il est donc dans l'intérêt bien entendu du Mexique lui-même de chercher à obtenir de ses voisins une paix qui résulterait de la fixation d'une limite permanente. Après la ratification du Traité, l'Exécutif est disposé à négocier avec cette puissance sur les bases les plus libérales. Voilà d'où vient que les limites n'avaient point été déterminées par le Traité d'Annexion. L'Exécutif se proposait de les régler d'après des conditions que tout le monde eût reconnues justes et raisonnables. Aucune négociation sur ce point ne pouvait être entamée entre le Mexique et les Etats-Unis, avant la ratification du Traité. Nous n'aurions eu aucun droit, aucun pouvoir, aucune autorité pour conduire une pareille négociation, et l'entreprendre ainsi eût été un acte regardé comme blessant pour l'orgueil du Mexique et du Texas, un acte qui nous eût exposé au reproche d'arrogance; tandis que d'un autre côté si nous eussions proposé la négociation préalablement à l'Annexion, ou de désintéresser entièrement le Mexique, c'eût été traiter le Texas, non pas comme une puissance indépendante mais comme une simple dépendance du Mexique. Or, l'Exécutif n'aurait pu prendre une pareille position sans violer la déclaration solennelle faite jadis par nous que la République Texienne était un état indépendant. Le Mexique avait, il est vrai, menacé les Etats-Unis d'une guerre dans le cas où le Traité d'Annexion aurait été ratifié. L'Exécutif ne pouvait se laisser influencer par une pareille menace. Il se conformait en cela à l'esprit, au vœu de notre peuple, qui est toujours prêt à faire de grands sacrifices à la paix, mais aucun à l'intimidation. En toute circonstance une guerre est fort déplorable, et les Etats-Unis sont la dernière nation à la désirer; mais si, comme condition de paix, on exigeait de nous l'abandon du droit irrévocable de traiter avec un pouvoir indépendant de notre continent, sur des questions qui nous intéressent ainsi que lui, et cela en vertu des prétentions mal fondées d'une tierce puissance à diriger le libre vouloir de celle avec qui nous traitons, tout dévoués que nous puissions être à la paix, tout jaloux que nous soyons de conserver des relations amicales avec le monde entier, l'Exécutif n'hésite pas à dire que le peuple des Etats Unis serait prêt à braver toutes les conséquences plutôt que de se soumettre à une pareille condition. Mais l'Exécutif n'a jamais appréhendé la guerre; et je dois franchement exprimer l'opinion que, si le traité eût été ratifié par le Sénat, il eût été suivi d'un prompt règlement, à la satisfaction du Mexique, de toutes les questions en litige entre les deux pays. Si l'on eût vu alors que de nouveaux préparatifs d'invasion étaient sur le point d'être faits par le Mexique, et que cette résolution fût prise par le Texas avait adopté la suggestion de l'Exécutif au sujet de l'Annexion, nous n'aurions pu croiser les bras et permettre qu'une guerre, qui, à en croire les menaces, aurait été accompagnée de tous les actes des siècles de barbarie, fut dirigée contre le Texas à cause du parti qu'il avait pris.

Mais d'autres considérations d'un caractère impérieux ont dû dicter la conduite de l'Exécutif. Le traité qui a été ainsi négocié, n'a point reçu la ratification du Sénat. L'une des principales objections que l'on a fait valoir contre ce traité, c'est que la question n'avait pas été soumise à l'épreuve de l'opinion publique aux Etats Unis. Tout inconcevable que l'on peut croire cette objection, en présence de l'incontestable pouvoir de l'Exécutif à négocier le traité, en présence surtout du grand et durable intérêt qui se trouve enveloppé dans la question, je sentis qu'il était de mon devoir de soumettre la question tout entière au Congrès comme aux meilleurs appréciateurs du sentiment populaire. Aucune décision définitive n'ayant été prise sur ce sujet par le Congrès, la question revint directement devant les Etats et le peuple. La grande élection populaire qui vient de se terminer, a présenté la meilleure occasion de constater la volonté des Etats et du peuple sur ce point. Pendant que la question se vidait, il a été du devoir impérieux de l'Exécutif de faire savoir au Mexique que la question d'annexion se trouvait encore devant le peuple Américain, et que jusqu'au moment où sa décision serait rendue, toute invasion ardente contre le Texas serait considérée comme une tentative pour influencer cette décision et ne pourrait être prise avec indifférence.

Je suis heureux de vous informer qu'aucune invasion de ce genre n'a eu lieu, et j'espère que, quelque soit la décision que vous prendrez, le Mexique comprendra la nécessité de régler cette affaire par un recours à des moyens pacifiques plutôt qu'à des expéditions belliqueuses. La volonté du Peuple et des Etats sur ce grand et intéressant sujet a été manifestée d'une façon décisive. La question de l'Annexion a été nettement présentée à leur examen. Par le traité lui-même, toutes les questions collatérales et incidentes, qui pouvaient avoir pour effet de diviser les corps délibérans, avaient été soigneusement écartées. Ces questions étaient laissées à la sagesse de ceux qui nous succéderont. Le traité, je le répète, ne présentait que l'unique question de l'Annexion; et sous cette forme il a été soumis à l'épreuve de l'opinion publique. Une forte majorité du peuple et une majorité considérable des Etats se sont déclarées en faveur de l'Annexion immédiate. Par le fait les instructions les plus formelles ont été ainsi données aux membres des deux chambres du Congrès par leurs constituans respectifs. C'est la volonté du Peuple et des Etats que l'Annexion du Texas ait lieu promptement, immédiatement. On peut espérer qu'en mettant à exécution la volonté du peuple ainsi déclarée, toutes les questions collatérales seront écartées. Les législatures à venir seront à même de décider combien d'Etats devront être formés dans ce territoire, lorsque le temps arrivera de résoudre cette question, ainsi des autres. Par le traité les Etats Unis assumeraient le paiement des dettes du Texas jusqu'à concurrence de dix millions de piastres, montant qui, sauf une somme de moins de $400,000, sera pris exclusivement sur le produit de la vente des terres publiques de ce territoire. Nous ne pourrions pas honorablement accepter les terres sans assumer le paiement intégral de toutes les charges qui pèsent sur elles.

Il n'est survenu depuis votre dernière session rien qui puisse jeter quelque doute sur le maintien de la résolution du Texas. Rien n'indique à l'Exécutif que cette résolution ait été modifiée. Le Texas désire toujours se mettre sous la protection de nos lois et de prendre part aux bienfaits de notre système fédératif, tandis que tous les intérêts américains semblent l'exiger encore. Le développement de notre commerce de cabotage et étranger, jusqu'à un chiffre énorme, l'extension du marché de nos manufactures, le marché constamment agrandi pour nos produits agricoles, la sûreté de nos frontières, la force et la stabilité de l'Union, tels sont les résultats qui se montreront rapidement d'eux-mêmes, aussitôt la consommation de la mesure de l'annexion. Dans une telle éventualité, je ne doute pas que le Mexique ne trouve de son véritable intérêt de répondre d'une façon amicale aux avances de notre gouvernement.

Je n'appréhende pas davantage aucune plainte sérieuse venant d'autre part, aucun prétexte spécieux de plainte ne saurait exister. Nous n'empiétons en aucune sorte sur les droits de quelque autre nation. Dans l'acte lui-même, il n'y a rien qui indique de notre part le dessein d'intervenir le moins du monde dans leurs possessions sur notre continent. Nous n'avons mis aucune entrave aux acquisitions de territoire, quelque considérables qu'elles aient été, que les puissances européennes ont pu faire de temps à autre sur les divers points du globe. Nous ne cherchons point une conquête à main armée. Nous n'avons recours à aucune intrigue, à aucune rouerie diplomatique pour accomplir l'annexion du Texas. Libre et indépendant, ce territoire demande à être reçu dans l'Union. C'est à nous de décider s'il doit être ou non reçu dans notre sein.

Les deux gouvernemens s'étant déjà entendus, par leurs agens respectifs, sur les conditions de l'annexion, je recommanderai au Congrès leur adoption sous forme d'une résolution commune, ou d'un Acte qui sera accompli et deviendra obligatoire pour les deux pays, lorsqu'elles auront été adoptées de la même façon par le Texas.

Afin que ce sujet puisse être examiné sous tous les points de vue, la correspondance échangée sur ce sujet, depuis l'ajournement du Congrès, entre les Etats Unis, le Texas et le Mexique, est transmise ci-joint au Congrès.

Les amendemens proposés par le Sénat à la convention entre les Etats Unis et le Mexique le 20 novembre 1843, ont été transmis par l'intermédiaire de notre ministre au gouvernement du Mexique afin d'obtenir son assentiment, mais malgré l'insistance qu'on y a mise, aucune décision n'a été prise sur ce point, et nous n'avons reçu aucune réponse qui puisse nous permettre une conclusion favorable.

Le décret de septembre 1843 relatif au commerce de détail, l'ordre d'expulsion des étrangers, et l'ordre plus récent à propos des passeports, mesures qui sont toutes considérées comme des violations du traité d'amitié et de commerce existant entre les deux contrées, ont amené une correspondance fort longue entre le ministre des relations extérieures et notre représentant à Mexico, mais sans aucun résultat satisfaisant. Ces difficultés ne sont pas encore résolues, et un certain nombre d'inconvéniens sérieux en ont déjà résulté pour nos citoyens.

Les questions soulevées par le désarmement d'un corps de troupes texiennes sous le commandement du major Snively par un officier au service des Etats-Unis, agissant en vertu des ordres de notre gouvernement, la violation de la douane du Briarly's Landing sur la rivière Rouge par quelques citoyens des Etats Unis et l'enlèvement de marchandises saisies par le collecteur de la Douane comme prohibées par les lois du Texas; ces questions ont été réglées en ce qui concerne les pouvoirs de l'Exécutif. La correspondance entre les deux gouvernements relativement à ces deux sujets se trouvent parmi les documents qui accompagnent ce message. Elle contient un récit complet de tous les faits et circonstances, ainsi que les opinions respectives et les principes en vertu desquels ils ont été réglés. Il reste au Congrès à faire les appropriations nécessaires pour mettre à exécution l'arrangement; et je recommande respectueusement ce point à votre attention.

La grande amélioration apportée à la condition du Trésor est un sujet de félicitations générales. Le commerce s'est relevé de cette paralysie qui imposait au gouvernement la nécessité de recourir à des emprunts et à l'émission de bons du Trésor pour des sommes considérables. Après le paiement de plus de $7,000,000 à compte de l'intérêt échu; après le remboursement de plus de $5,000,000 sur la dette publique échéant le 1er. janvier prochain; enfin après avoir mis à part plus de $2,000,000 pour faire face aux bons du Trésor et rembourser une partie de la dette des villes incorporées du district de Colombie, il restera encore, au-dessus des sommes appropriées aux besoins du gouvernement, un excédant de plus de sept millions. Cet excédant sera beaucoup plus élevé, si les bons du Trésor ne se présentent pas au remboursement. Quoiqu'ils aient cessé de porter intérêt, ces bons sont d'une grande facilité au commerce, qui préfère les garder en circulation, et ce fait donne la preuve des ressources immenses que sous un système de finances bien réglé, le Gouvernement possède pour se rendre indépendant des capitalistes et des banques elles-mêmes.

Le seul sujet de regret qui puisse nous rester, c'est que les emprunts du Gouvernement ne viennent pas plus tôt à maturité; leur remboursement serait alors complètement sous notre contrôle. Le Congrès devra considérer si la loi qui établissait le fonds d'amortissement et dont l'opération sa utaire a trouvé à éteindre la dette créée par la guerre de la Révolution et la dernière guerre avec la Grande Bretagne, ne pourrait pas être remise en vigueur, avec certaines modifications pour prévenir l'accumulation de sommes inutiles. Cette mesure aurait pour effet d'autoriser le Gouvernement à devenir acquéreur de ses propres emprunts, à un taux équitable, et tout en maintenant son crédit, préviendrait ces fluctuations de prix qui ne laissent pas que d'affecter son crédit. Nous n'avons aujourd'hui rien à craindre de ce côté, puisque les fonds du Gouvernement, offerts il y a deux ans aux capitalistes, à l'intérieur et à l'étranger, à perte, sans trouver d'acquéreurs, sont tenus au-dessus du pair, mais une sage prévision nous défend de laisser le crédit public à la merci des évènemens.

Ce doit aussi être pour nous un sujet de félicitations publiques que de voir que, sous notre système actuel de finances, qui repose sur l'acte de 1789 et la résolution de 1816, la circulation du pays se soit complètement remise sur des bases solides, et que le change, sur la surface de l'Union, dont le taux élevé causait en 1841 l'énorme dépréciation et le peu de valeur de la circulation actuelle, soit presque réduit aux frais de déplacement et d'assurance des espèces et aux risques de cette opération. Dans un pays nouveau comme les Etats-Unis, où la spéculation trouve tant d'occasions favorables, les banques qui deviendraient dépositaires des fonds du Gouvernement, exigent la surveillance la plus stricte lorsque ces dépôts atteignent un chiffre élevé. Toutes les institutions de ce genre sont gouvernées presque exclusivement dans l'intérêt des actionnaires. Cet intérêt est placé dans l'augmentation successive des profits, d'où sortent les dividendes, et le dépôt de sommes considérables forment des fonds disponibles du Gouvernement les encourage souvent à des avances excessives et à l'émission extravagante de papier monnaie. La conséquence nécessaire de ce fait est que les prix augmentent nominalement, et que la folie de la spéculation s'empare de tous les esprits. Un état factice de prospérité domine, et dans le langage du jour, l'argent devient abondant. L'industrie particulière forme des contrats fondés sur cet état de choses; la déclusion passe rapidement, mais le pays gémit sous le poids d'une dette énorme qui cause la ruine d'un grand nombre d'individus et jette chaque branche de l'industrie et du commerce dans de grands embarras. Le Gouvernement a-t-il pouvoir d'exercer une surveillance très active pour prévenir cette éventualité. Il faut noter les dépositaires que les fonds du Gouvernement leur seront retirés, s'ils doivent les regarder comme un nouveau capital, ou comme la base d'une augmentation de circulation. Le revenu du Gouvernement, qui toujours a eu une influence très puissante sur la circulation monétaire, et il dépend beaucoup de la vigilance d'empêcher que le pays ne soit de nouveau plongé dans les embarras d'une crise semblable à celle dont il vient de sortir.

Les dangers que doit éloigner une sage prévision s'augmentent encore par un fort excédant du revenu public. Lorsque cet excédant dépasse de beaucoup le chiffre que la prudence a fixé pour parer aux évènemens imprévus, la Législature elle-même peut se trouver saisie d'une folle disposition à disposer en appropriations extravagantes des fonds publics, pour des objets que ne sauraient justifier les dispositions de la Constitution. On élève alors au-dessus de la Constitution une question de convenance, et il s'ensuit inévitablement des dépenses aussi immenses qu'elles sont inutiles. Le pouvoir d'imposer des taxes, qui deviennent encore un fardeau sur le travail et la production quand on ne l'exerce que dans la forme la plus restreinte, sert alors d'instrument à différens prétextes qui n'ont aucun rapport avec les vrais motifs pour lesquels on l'invoque, jusqu'à ce que la folie qui saisit toutes les classes de la société, entraîne par ces lois des gouvernans, enveloppe le pays tout entier dans une même ruine. Ce sont ces fatales conséquences qui doivent nous conduire à poser ce principe, fondé sur une grande vérité morale et politique, qu'il ne faut imposer d'autres taxes que celles qui sont nécessaires pour l'administration économique du Gouvernement. Cette doctrine n'entre pas en collision avec l'exercice d'un discernement éclairé dans le choix des articles qui devront être imposés, c'est par la considération des vrais intérêts du pays que l'esprit du législateur doit se guider. Le principe laisse le choix indéfini, il appartient au corps législatif de déterminer sur quoi il doit porter. L'Union est composée d'Etats indépendants; c'est en consultant l'intérêt des masses qu'un Congrès patriotique décidera l'adoption de mesures faites pour assurer l'harmonie du tout, et la permanence dans la politique du Gouvernement, seules capables de donner aux efforts les mieux combinés pour accroître la prospérité publique resteraient infructueux. Cette importante tâche vous est réservée; l'Exécutif ne peut que recommander à votre considération les principes généraux qui doivent en diriger l'exécution.

Je vous réfère au Secrétaire de la Guerre pour le rapport qui vous exposera l'état de l'armée, et je recommande à votre attention plusieurs des suggestions qu'il contient. Je ne crois pas exagérer l'importance que ce fonctionnaire met à presser l'érection et l'armement de certaines fortifications dont il parle dans le plus grand détail. On a beaucoup travaillé dans les dernières années pour mettre nos villes et nos grandes communications à l'abri des attaques d'un ennemi, mais si l'on fait entrer dans le calcul de l'attaque les nouveaux moyens de navigation et de destruction que le génie inventif de l'homme a su créer, nous ne saurions employer trop d'activité ou de vigilance à perfectionner nos moyens de défense.

Ce rapport vous exposera aussi la condition des tribus indiennes qui demeurent sous notre juridiction. L'Exécutif n'a épargné aucun effort pour accomplir la politique établie du gouvernement, dont le but est l'émigration de toutes les tribus qui résident encore au dedans des limites de plusieurs Etats. Cette grande mesure se trouve bien près de son entière exécution. Plusieurs de ces tribus ont déjà fait de grands progrès dans les arts de la civilisation. Nous pouvons donc espérer que bientôt les bienfaits de l'éducation que l'on a répandus dans leur sein, aidés par les missionnaires des diverses sectes religieuses du pays, auront couronné d'un nouveau triomphe les travaux de la philantropie, en faisant passer ces restes des formidables tribus qui commandaient autrefois en maîtres à ce beau pays, de l'état sauvage au bien-être de la civilisation.

Le rapport du secrétaire de la marine vous exposera la condition de ce département. L'organisation actuelle est très effective, mais je donne mon concours à la division en deux bureaux du bureau de construction, d'équipement et de réparation. Ces branches du service s'allient difficilement ensemble et demandent des connaissances complètement différentes.

Les opérations de l'escadre de la côte d'Afrique ont été conduites avec beaucoup de sagacité; le système adopté par le commandant en chef a réussi à garantir la santé des équipages et des officiers. On pense que les Etats-Unis sont jusqu'à ce jour la seule nation dont les lois infligent la peine de mort, en les traitant comme des pirates, à ceux qui se livrent à la traite des noirs. Cette pénalité, adoptée par d'autres nations, ne saurait avoir que de bons résultats.

L'établissement d'un chantier maritime à Memphis a été retardé jusqu'ici par les difficultés qui sont survenues dans l'acquisition de titres incontestables au terrain nécessaire. Les travaux seront commencés aussitôt que cet obstacle sera levé. Le Congrès devra considérer s'il ne serait pas utile de joindre au chantier une corderie, comme mesure d'économie. Le seul établissement de ce genre appartenant à la marine est situé à Boston, et la nouvelle corderie, placée à portée de la région où croît le chanvre, offrirait des avantages supérieurs. Vous trouverez encore dans ce rapport d'autres sujets d'une grande importance et qui sont étroitement liés aux intérêts du service.

Je vous soumets un rapport du directeur général des postes. Les affaires de ce département ont été, depuis quatre années, conduites de manière que ses ressources seules ont fait face à ses dépenses. Lorsque j'entrai en fonctions, une dette de près de $500 mille fut acquittée par une appropriation du Congrès sur le Trésor. Le 4 mars prochain, ce département se trouvera affranchi de toute dette, et ce résultat sera dû à la pratique d'une stricte économie. D'après le texte de la loi, ce service doit se suffire seul, mais l'intérêt public peut exiger que ce système repose des changemens. Il existe dans le public un vif désir de voir réduire le tarif du port de lettres, si cette mesure est adoptée, il n'y a pas de doute que pendant les premières années, le revenu ne suffise au dessous des dépenses, qui tomberont alors à la charge du Trésor. C'est au Congrès qu'il appartient de décider dans cette alternative. On peut en général assurer qu'il est plus prudent d'introduire des changemens partiels dans un système quelconque, que de procéder par secousses; il est possible que cette politique, adoptée en cette occasion, mette le département à même de se suffire par l'augmentation numérique des lettres. Lorsque le trésor avait à lutter contre de grands embarras, il eut été inutile de recommander aucun changement; aujourd'hui, cet obstacle n'existe plus et le Gouvernement a toute liberté d'action.

Je ne puis trop recommander la création d'une ligne de navires à vapeur entre ce pays et le continent, et sur nos propres eaux, pour le transport de la malle. L'exemple de la Grande Bretagne est digne d'être imité. On croit que les bénéfices que doit donner le contrat de la malle suffiraient pour engager les capitalistes à entreprendre seuls cette partie de la tâche; il reviendrait au gouvernement l'addition de force que lui donneraient ces navires en les incorporant dans la marine, en cas de nécessité. Si cette suggestion peut être approuvée, des officiers expérimentés devront être nommés au commandement de ces navires. L'application de la vapeur à la guerre maritime nécessitera une forte marine organisée sur ce système pour la défense du pays. Il est possible d'atteindre à cet objet sans encourir une dépense très considérable. Des bâtimens à vapeur, employés au service de la malle, sur nos eaux, pourraient être transformés en bâtimens de guerre, et constitueraient une force redoutable. Les autres nations ont déjà renforcé leurs armemens d'un grand nombre de navires à vapeur, et cet agent semble destiné à révolutionner le monde. Il convient aux Etats-Unis d'adopter la même politique, pour assurer leur indépendance et la sécurité de leur commerce.

Je dois rendre ici justice au zèle qu'a constamment animé les membres du cabinet exécutif. Chacun d'eux, dans sa sphère, m'a été du plus grand secours dans l'exercice de mes fonctions. Ce témoignage public leur est dû, et j'espère, ne paraîtra pas déplacé. Le devoir de ceux auxquels est confiée l'administration des affaires publiques est d'interpréter la volonté nationale, transcrite dans les lois de manière à rendre justice à tous, sans faveur pour personne. Telle a été la règle des membres du cabinet et je crois pouvoir l'assurer, il n'y a que peu de cas où nos concitoyens, attirés au siège du Gouvernement pour y régler leurs transactions avec l'administration, l'aient quitté mécontens. Lorsque les titres présentés étaient en règle, les réclamations étaient promptement satisfaites, sans aucune partialité. Un Gouvernement sans justice ne peut prétendre au respect de personne. Les grands intérêts du pays ont reçu le degré d'attention qu'exigeait leur importance. L'ordre le plus exact a présidé à chaque branche du service sous la responsabilité imposée aux agens préposés aux recettes et aux dépenses. La preuve de cette assertion se trouve dans le fait que le revenu public, formant pour les quatre dernières années une somme totale de plus de 120 millions, a été encaissé et déboursé, sans que le pays ait éprouvé de perte digne d'être signalée.

Les allocations faites par le Congrès pour l'amélioration de la navigation dans l'Ouest et des ports sur nos grands lacs, sont entre les mains d'agens habiles; on en espère de beaux résultats. Je ne saurais trop recommander au Congrès de n'accorder aucune allocation, sans qu'il y ait eu des devis estimatifs, pour démontrer la nécessité des ouvrages dans l'intérêt public. Sans cette précaution, il serait possible que les appropriations tournassent au bénéfice d'intérêts particuliers.

Je dois vous recommander les affaires administratives du district de Colombie, dont le Congrès s'est réservé la juridiction exclusive. Parmi les sujets qui demandent votre attention est la création d'un hospice pour les fous, cette institution est aussi réclamée par des considérations qui se rattachent aux différentes branches du service public. Je vous réfère, pour de plus amples détails, au rapport du secrétaire de la Marine.

J'ai présenté au Congrès la situation exacte des affaires publiques à l'intérieur et à l'extérieur. J'ai exposé les besoins du pays, et vous ai soumis des mesures d'une vaste importance. Me sera-t-il permis de vous féliciter des heureux auspices sous lesquels le Congrès vient de s'ouvrir? Pendant les trois dernières années, d'importantes questions ouvertes avec des puissances étrangères ont été ajustées, une guerre avec des tribus sauvages, terminée, la tranquillité publique, menacée dans ses bases, préservée, le crédit du gouvernement, ébranlé un moment, rétabli; les coffres publics, remplis, la circulation, dépréciée, presque sans valeur, rendue partout uniforme; le commerce et l'industrie, un instant abattus, revivifiés, enfin le pays a repris l'aspect de la prospérité et du bonheur. La manie des folles spéculations a fait place au commerce légitime et régulier. Au moment de rentrer dans l'obscurité, je suis heureux de l'espérance que cette prospérité sera de longue durée, et que les mesures que le Congrès n'a pas encore sanctionnées, mais que je crois liées à l'honneur comme au bonheur du pays, sont destinées à recevoir votre approbation. C'est avec ces sentimens, c'est avec la réflexion que j'ai toujours voulu le bien public et que mes efforts n'ont pas toujours été infructueux, que je laisserai à d'autres, plus habiles que moi-même, la grande et belle tâche de soutenir la prospérité publique. J'emporterai avec moi dans ma retraite la satisfaction de croire que, toutes les fois que le sentiment profond de mon devoir m'a forcé à recourir au véto motivé, cette mesure, puisqu'elle n'a pas été réprouvée par le peuple, n'a pu affaiblir son attachement pour ce trait conservatif de notre gouvernement.

JOHN TYLER.

Washington, décembre 1844.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Vendredi soir, 13 décembre 1844.

Le besoin de place nous oblige à être court [illegible] Le message du Président n'a produit aucune sensation, sur aucune branche commerciale.

Le temps est beau et agréable.

COTON—Arrivé depuis le 10 du courant, de Louisiane et Mississipi 7 100 balles, Tennessee 4,437, Arkansas 1,136, ensemble 12 [illegible] balles. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 13,278 balles, [illegible] Trieste 1,313, Vera Cruz 150, New York 346, Boston 3,193, Philadelphie 609 balles—ensemble 19,358 balles, ce qui [illegible] aux expéditions aujourd'hui, un stock de 130,138 balles.

ETAT DU COTON.

1844. Septembre 1er. Stock en mains,		13,108
Reçu depuis les trois derniers jours,	12,[illegible]	
Reçu antérieurement,	293,643	306,336
		311,437
Expédié les trois derniers jours,	19,358	
Expédié antérieurement,	173,916	181,299
Stock en mains, ce soir 13 décembre		130,138

Le marché au coton s'est ouvert mercredi avec une demande très animée. Les acheteurs pour tous pays, ont porté le chiffre des ventes à 12,000 balles, hier, les vendeurs offrant beaucoup moins, par conséquent, et les ventes se sont montées à seulement 3,500 balles, aujourd'hui il y aurait bonne demande et environ 6000 balles ont changé de mains, principalement pour l'Angleterre et le Nord. Les qualités bon ordinaire et au-dessus, ont un peu haussé, tandis que celles d'une plus basse dénomination peuvent être achetées à nos anciens cours.

Les ventes de la semaine se sont élevées à 34,300 balles, et celles des trois derniers jours à 22,000 balles, que nous signalons comme suit: [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		*Tennessee et N. Alabama.*	
Inférieur	[illegible]	Trash & Inferior	[illegible]
Ordin. to good ord	[illegible]	Ordinary	[illegible]
Middling	[illegible]	Middling	[illegible]
Good Middling	[illegible]	Good Middling	[illegible]
Middling Fair	[illegible]	Middling Fair	[illegible]
Fair	[illegible]	Fair	[illegible]
Good fair	[illegible]	Good fair	[illegible]
Good à fine	[illegible]	Good à fine	[illegible]

TABAC—Les transactions sont toujours très limitées, à cause de la réduction de notre stock, qui est presque complètement épuisé. Les petites portions qui nous arrivent, sont de suite enlevées à nos derniers prix. Inférieur 1 1/4 à 2 1/4, ordinaire 2 1/2 à 3 3/4, bon 3 1/2 à 4c, beau [illegible] à [illegible]c, de choix et feuilles de cigares, [illegible] la livre.

Arrivé depuis le 10 courant 103 boucauts: Expédié dans le même temps, pour Kingston 9 boucauts, New York 110, Philadelphie 12: ensemble 1[illegible]9 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1844—Septembre 1, Stock en main		4,808
Reçu les trois derniers jours,	1[illegible]	
Reçu antérieurement,	6,480	6,6[illegible]
		11,2[illegible]
Expédié ces trois derniers jours,	1[illegible]	
antérieurement,	6,[illegible]	6,[illegible]
Stock ce soir 13 décembre,		4,[illegible]

SUCRE.—Les affaires ont été très importantes sur ce marché, depuis notre dernier rapport, 1,000 boucauts ont changé de mains à une hausse de 1/4 cent environ, sur les prix payés au commencement de la semaine. Les principales transactions ont encore eu lieu pour le Nord. Nous cotons: très inférieur et ordinaire, [illegible], bon ordinaire, [illegible], bon [illegible], beau, et de choix, [illegible] la livre. Il n'y a pas eu de vente sur habitation.

SUCRE DE LA HAVANE—Ventes bornées aux anciens prix. Brun, [illegible] cents la livre.

MELASSE.—Il y a eu bonne demande pour cet article et les prix sont fermes à 18 et 19 c. par galon. Quelques ventes ont eu lieu sur habitation aux conditions [illegible].

FARINE.—Le marché est toujours ferme, mais sans grande demande. Ohio $4 [illegible] à $4 50, Missouri marques [illegible] par baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—Il n'y a aucun changement sur le marché, et les transactions se font toujours sur une petite échelle. Porc est calme. Mess [illegible], M. O. $8 75, Prime [illegible] par baril. [illegible]

WHISKEY.—Il y a eu bonne demande depuis notre dernier rapport, et le rectifié est ferme à 20 cents par galon. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente en [illegible].

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le marché est toujours dans le même état de calme, et les ventes qui ont été effectuées à nos cotes, ont embrassé que de petits lots. Les transactions ont généralement lieu au comptant